

---

# Conférence du désarmement

11 mars 2010

Français

---

## Compte rendu définitif de la mille cent soixante-dix-huitième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 11 mars 2010, à 10 h 10

*Président:* M. Mikhail Khvostov ..... (Bélarus)

**Le Président** (*parle en russe*): Je déclare ouverte la 1178<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Avant de passer à la liste des orateurs, je dois vous informer que nous nous limitons aujourd'hui à une séance plénière officielle, et je ne prévois pas d'organiser de séance officieuse. Permettez-moi à présent de faire quelques remarques liminaires.

Dans le prolongement de la discussion que nous avons commencée le 9 mars sur le document CD/WP.559 – le projet de décision sur l'adoption d'un programme de travail pour la session de 2010 présenté par le Président de la Conférence – je voudrais une nouvelle fois revenir sur la question de savoir quel était l'objectif du Président lorsqu'il nous a saisis de ce document.

Bien entendu, le Président est tenu par un devoir juridique et moral envers la Conférence, conformément à l'article 29 du Règlement intérieur, qui dispose que le Président établit un programme de travail qu'il soumet à l'examen de la Conférence. La Conférence décide ensuite d'adopter ou non une décision sur le document, prenant en compte l'article 18 du Règlement intérieur. Telle est la responsabilité des États membres, qui sont représentés ici par leurs délégations. Si les délégations souhaitent apporter des améliorations au document, elles le peuvent en faisant les propositions pertinentes. Si elles souhaitent adopter le document en l'état, elles le peuvent également. Si elles ne souhaitent pas se saisir du document, elles peuvent se référer à l'article 18 du Règlement intérieur.

Bien entendu, le Président avait aussi un objectif politique, qui découlait du postulat général exprimé dans le bref mandat de la Conférence énoncé dans la résolution S-10/2 du 30 juin 1978 de l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir que la Conférence est une instance de négociation dans le domaine du désarmement. Pour commencer les négociations, nous avons besoin d'un document sous forme de programme de travail. De toute évidence, le titre d'un instrument de droit international susceptible d'être négocié ne peut être déterminé à l'avance dans le programme de travail. C'est le contenu de l'instrument qui en déterminera le titre. Qui pourrait ici donner le titre complet de la Convention sur les armes classiques?

Je me suis également posé la question que je m'étais posée lors de mes consultations avec le Groupe des 21. Se peut-il que la situation effective et le contexte politique international qui ont permis à l'Assemblée générale d'adopter la résolution 64/29 sans vote le 2 décembre 2009 aient été bouleversés au point que nous ne soyons plus liés par cette décision, que ce soit politiquement ou moralement? Je ne cherche pas à répondre à cette question, car je suis sûr que la réponse est évidente pour l'écrasante majorité d'entre nous.

Le document CD/WP.559 traduit l'opinion du Président et ne peut être considéré comme l'expression de la position ou de l'opinion de tous les États membres. Je voudrais toutefois souligner qu'il est le fruit des discussions qui ont eu lieu et des décisions qui ont été prises, et je vous rappelle le document CD/1864 et le fait que le document soumis traduit l'opinion du Président et de beaucoup de délégations.

Je me souviens d'une scène du livre d'enfants *Alice au pays des merveilles*, au cours de laquelle Alice joue au croquet avec la reine. Les conditions du jeu sont pour le moins inhabituelles: le terrain est plein de creux et de bosses, les balles sont des vrais hérissons, et les maillets sont des flamands. Notre héroïne, Alice, constate à quel point il est difficile de jouer lorsque tout est vivant.

En tant que Président, je n'ai jamais oublié que toutes les délégations avaient leurs propres intérêts nationaux à faire valoir et à défendre à la Conférence du désarmement. Je me suis efforcé de prendre en compte les conceptions des États membres et d'établir le document à partir d'éléments acceptés par la plupart d'entre eux, que ce soit l'année dernière ou cette année.

Je vous propose à présent de faire vos propres commentaires sur le projet de document, et donc de passer à la liste des orateurs. Je donne la parole à M. Macedo Soares, Ambassadeur du Brésil. Vous avez la parole.

**M. Macedo Soares** (Brésil) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier des efforts que vous faites pour parvenir à l'adoption d'un programme de travail et, en particulier, du document CD/WP.559 dont vous nous avez saisis. Nous savons tous que ce document est le fruit d'intenses consultations, et je suis convaincu qu'il bénéficie d'un appui massif, proche du consensus. À cet égard, j'aimerais faire une brève remarque.

J'ai remarqué que dans la culture de la Conférence du désarmement, l'absence de consensus était souvent perçue comme conduisant inévitablement à la paralysie. Il suffit qu'une ou plusieurs délégations fassent part de leur opposition pour que tout effort soit suspendu. Il serait peut-être utile de nous rappeler que notre règlement intérieur, s'il exige le consensus pour prendre une décision, n'interdit pas de poursuivre les négociations pour surmonter les divergences.

Ma délégation affirme qu'elle est prête à travailler avec toutes les délégations pour parvenir à d'autres solutions susceptibles de permettre l'adoption rapide d'un programme de travail. Vous-même, Monsieur le Président, venez d'évoquer la possibilité d'apporter des améliorations à votre document. Je ne sais si c'est le terme qui convient, mais pour le rendre «acceptable» ou «pas inacceptable», ma délégation est prête à travailler avec toutes les délégations intéressées.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur du Brésil de sa déclaration et de son soutien. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, M. Gil Catalina, Ambassadeur de l'Espagne.

**M. Gil Catalina** (Espagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je prends la parole au nom de l'Union européenne. Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à votre fonction et de vous souhaiter le plein succès.

L'Union européenne se félicite de ce que vous nous ayez saisis du document CD/WP.559. Dans une précédente déclaration, également faite au nom de l'Union européenne, j'ai insisté sur la nécessité pour la Conférence de disposer d'un document qui lui permette de se mettre au travail. Nous disposons aujourd'hui d'un tel document, et nous tenons à vous en remercier.

L'Union européenne estime que le document CD/WP.559 est un document complet et équilibré. Nous nous félicitons du débat ouvert et transparent qui a eu lieu à propos de ce document. L'Union européenne demeure à l'écoute de tous les membres de la Conférence. Nous nous emploierons activement à rechercher un consensus, afin de parvenir à un programme de travail dans les meilleurs délais. Le document CD/WP.559 constitue une bonne base dans cette direction.

Enfin, je tiens à dire que l'Union européenne appuie fermement tous les efforts que la plate-forme présidentielle entreprendra pour atteindre cet objectif.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Espagne, qui s'exprimait au nom de l'Union européenne. Je donne maintenant la parole à toutes les délégations qui souhaitent s'exprimer.

Je suis heureux de donner la parole à la représentante du Canada.

**M<sup>me</sup> Milligan** (Canada) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, le Canada se réjouit de ce que la Conférence du désarmement est désormais saisie d'un projet de programme de travail. Il est en mesure d'appuyer le document CD/WP.559 que vous nous

avez présenté au début de la semaine. Notre délégation souhaite l'adoption rapide de ce document.

Nous avons été encouragés de constater que ce document maintenait le fragile équilibre que nous avons atteint l'année dernière avec le document CD/1864, estimant qu'il unissait utilement en un seul document les éléments de fond de notre travail et les aspects procéduraux.

Le Canada appuie également votre évaluation selon laquelle ce texte représente le meilleur compromis possible auquel la Conférence du désarmement puisse parvenir aujourd'hui. Le document offre de la flexibilité pour aller de l'avant sur un ensemble de points de l'ordre du jour, tout en affirmant que le point le plus mûr pour la négociation à la Conférence est celui qui concerne un traité sur l'interdiction de la production de matières fissiles.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie la représentante du Canada de sa déclaration, et je donne la parole au représentant du Mexique.

**M. Basave** (Mexique) (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur le Président. Au nom de la délégation mexicaine, je voudrais saluer la présentation de ce document, qui contribuera sans aucun doute à rapprocher nos points de vue et à susciter un consensus qui nous permettra de commencer à travailler.

La situation internationale actuelle et la question de la sécurité mondiale nous imposent de renoncer à l'actuelle paralysie et de faire avancer la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, ma délégation souhaite également remercier l'Ambassadeur du Brésil et revenir sur certains des points qu'il a soulevés. Je crois qu'il a bien fait de mettre en exergue la complexité de la culture de travail qui a pris forme à la Conférence du désarmement et qui nous a conduits dans l'impasse. Nous sommes totalement de l'avis de l'Ambassadeur du Brésil. Nous pensons que la règle du consensus ne donne à aucune délégation un droit de veto. Si nous devons parvenir à un consensus, et l'immense majorité des délégations souhaitent travailler, je crois que la Conférence du désarmement doit effectivement travailler; nous devons, à tout le moins, agir de bonne foi et faire tous les efforts constructifs possibles pour parvenir au consensus souhaité.

En effet, le Règlement intérieur nous impose la règle du consensus non pour des consultations, mais lorsqu'il est question de prendre une décision. Naturellement, on pourra toujours dire que l'amorce d'un dialogue ou d'un échange de vues est en soi une décision. Pourtant, il me paraît important de réaffirmer que le consensus ne confère le droit de veto à aucune délégation.

L'année dernière, le Mexique a approuvé le programme de travail soumis par l'Ambassadeur de l'Algérie et, à ce stade, nous étions prêts à engager un travail de fond. Nous tenons à saluer le travail accompli par les présidents de cette année au cours de la période écoulée, ainsi que le document dont ils viennent de saisir la Conférence du désarmement. Nous pouvons à présent commencer à travailler, même si des objections s'exprimeront encore.

Le Mexique a déjà clairement affirmé sa position sur la question des matières fissiles: nous sommes prêts à travailler sur un projet qui prendrait aussi en compte les stocks existants de matières fissiles, de sorte que le traité puisse devenir un véritable traité de désarmement, et non un simple traité de non-prolifération.

Cependant, nous comprenons que d'autres délégations, notamment celles des États dotés d'armes nucléaires, souhaitent aussi travailler sur cette base. C'est pourquoi nous sommes, Monsieur le Président, disposés à échanger nos points de vue et à nous mettre enfin au travail. D'importants événements sont sur le point de survenir, et la Conférence du désarmement ne peut se permettre de rester dans cette attente. Permettez-nous de saluer une

nouvelle fois le document dont nous sommes saisis et de réaffirmer notre désir de travailler avec vous et avec les autres présidents. Merci beaucoup.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur du Mexique de sa déclaration et de son appui, et je donne la parole à la représentante de l'Argentine.

**M<sup>me</sup> Fogante** (Argentine) (*parle en espagnol*): Merci beaucoup, Monsieur le Président. Au cours de la première séance plénière officielle de cette année et de la séance officieuse du 4 février, ma délégation a fait une déclaration concernant les points susceptibles de figurer au programme de travail pour 2010. Il nous a semblé particulièrement important de réfléchir au consensus atteint en 2009 lors de l'adoption de la décision contenue dans le document CD/1864.

Nous reconnaissons que ces éléments figurent dans le document CD/WP.559, dont nous saluons par conséquent l'élaboration et la distribution au cours de la précédente séance plénière. Ma délégation est disposée à faire usage de ce document comme base de notre travail de fond. Par ailleurs, nous avons écouté les délégations faire part de leurs préoccupations et expliquer les positions de leurs gouvernements respectifs. Nous espérons que tous les points de vue afférents à la sécurité internationale pourront être intégrés dans un programme de travail dans le cadre de cette instance.

Lorsque vous nous avez présenté ce document, vous avez admis qu'il n'était pas idéal, mais que des éléments de la proposition jouissaient de l'appui de la plupart des délégations. Nous sommes d'accord avec vous, Monsieur le Président, pour dire que le fait de soumettre ce document contribue à donner un nouvel élan aux travaux de la Conférence du désarmement.

En distribuant le document en tant que document de travail, vous nous invitez à continuer à avancer sur cette base et à adopter un programme de travail, comme ce fut le cas l'année dernière. Enfin, nous comprenons – à l'instar de l'Ambassadeur du Brésil, dont nous appuyons pleinement l'intervention – que la présentation de ce document marque un pas en avant dans les efforts déployés par tous les membres de la Conférence pour redonner du sens à cette instance.

Nous appuyerons les efforts faits par l'équipe des six Présidents pour trouver des solutions acceptables par tous les membres. Merci beaucoup.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie la représentante de l'Argentine de sa déclaration et de son appui, et je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de la Bulgarie.

**M. Ganev** (Bulgarie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, le Groupe des États d'Europe orientale est satisfait de voir que la Conférence du désarmement a été saisie d'un projet de programme de travail. Nul doute que ce document aurait dû être soumis depuis longtemps. Néanmoins, au vu des difficultés importantes auxquelles la Conférence du désarmement a dû faire face cette année compte tenu des sujets de préoccupation multiples, nous pensons qu'il est temps d'engager un débat ouvert et transparent sur ce document.

Le Groupe des États d'Europe orientale tient à saluer les efforts que vous-même et votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hannan, du Bangladesh, avez déployés pour examiner tous les moyens possibles de parvenir à un accord sur un programme de travail. Nous tenons tout particulièrement à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre persévérance et de votre sens du compromis dont le projet de document est largement empreint. Le document est suffisamment souple pour permettre de prendre en compte les préoccupations de tous les États membres.

Le projet de décision que vous avez distribué cette semaine est le fruit de consultations intensives et difficiles. Il reflète, dans un esprit de compromis, l'idée selon

laquelle la Conférence du désarmement doit reprendre son travail de fond dès que possible. Ce document est, certes, loin d'être idéal, mais il représente un outil réaliste permettant de répondre de toute urgence aux besoins dictés par la situation.

Le Groupe des États d'Europe orientale a déjà manifesté son appui envers le document CD/1864, qui est à la base de votre proposition actuelle, à savoir un document équilibré et complet qui a reçu un appui unanime l'année dernière dans le contexte de la Conférence du désarmement et à l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le cadre de ses résolutions 64/29 et 64/64. Nous comprenons qu'il nous faut bâtir sur les acquis du passé pour faire avancer la Conférence. C'est pourquoi nous tenons à apporter notre soutien au projet de décision portant sur la création d'un programme de travail pour la session de 2010, projet de décision que vous nous proposez dans le document CD/WP.559, et invitons toutes les délégations à l'étudier attentivement.

Permettez-moi également, en marge de la déclaration que je viens de faire au nom des États d'Europe orientale, de faire quelques remarques en tant que représentant de mon pays, la Bulgarie.

La Bulgarie doit assurer une des présidences de cette année. Elle est préoccupée au plus haut point par l'incapacité chronique de cette instance à exercer son mandat. Pour moi, s'il est, certes, du devoir du Président de proposer des moyens de sortir de l'impasse, il appartient à tous les membres d'utiliser au mieux les propositions présidentielles. La sauvegarde de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement est un sujet de préoccupation commune, qui appelle donc un sens partagé des responsabilités eu égard à ce qui se produit au sein de cette instance. Selon nous, le document dont vous nous avez saisis est suffisamment large pour accommoder les préoccupations de tous les membres et nous permettre d'aller de l'avant.

En tant que futur Président, je tiens à saluer vos efforts et à appuyer le projet de décision.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de la Bulgarie de sa déclaration et de son appui en faveur du document relatif au programme de travail, et je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Hosseini** (Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous remercier des efforts que vous faites pour préparer un programme de travail complet et consensuel pour la Conférence du désarmement. Nous avons reçu le document de travail publié sous la cote CD/WP.559, et nous l'examinerons avec attention. Nous notons avec satisfaction votre remarque selon laquelle le document de travail est destiné à ouvrir la voie à des discussions sur un ordre du jour pour 2010, programme de travail pour lequel il convient de suivre le Règlement intérieur de la Conférence. Ce travail peut par conséquent être amélioré en fonction des commentaires, points de vue et propositions présentés par les membres de la Conférence du désarmement.

Ma délégation a déjà fait part à plusieurs reprises de sa position concernant le programme de travail au Président et aux membres. À ce stade, je voudrais réaffirmer très brièvement certains des points principaux que doit examiner notre délégation dans le cadre du programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2010.

Selon nous, un programme de travail équilibré et complet susceptible de permettre à la Conférence du désarmement d'engager des négociations sur les quatre questions centrales contribuerait au mieux aux objectifs de la Conférence et au renforcement de la sécurité et de la sûreté de la communauté internationale dans son ensemble.

Le désarmement nucléaire demeure la priorité absolue de ma délégation, et aussi celle de la plupart des membres de cette instance. Cette priorité a été clairement exprimée

dans la déclaration du Groupe des 21 du 2 février 2010. Le programme de travail doit comporter un mandat de négociation sur cette question.

S'agissant de la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous avons déclaré sans ambiguïté qu'un tel traité devait englober les stocks et la vérification. Le traité devra marquer une étape décisive et significative sur la voie du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sous tous ses aspects. Il faut un traité complet, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable, couvrant la production passée, les stocks existants et la production future de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. La négociation d'un traité qui ne couvrirait pas les stocks serait vide de sens et donc vaine. Je crois que notre programme de travail doit être très clair sur ce point.

Nous pensons également que la question des garanties de sécurité négatives et celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace doivent être traitées avec sérieux dans le cadre du programme de travail pour 2010.

Monsieur le Président, je vous invite à poursuivre vos efforts et vos consultations afin de parvenir à un programme de travail qui prenne en compte ces différents aspects.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de l'Iran de sa déclaration et de ses observations, dont je ne manque pas de prendre bonne note.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Maimeskul** (Ukraine) (*parle en russe*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis le début de la présente session sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de saluer votre contribution et celle de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Hannan, à l'effort fait pour faire progresser les travaux de la Conférence du désarmement.

Dans ce contexte, je tiens à vous assurer, vous qui êtes l'Ambassadeur d'un pays voisin et ami de l'Ukraine, le Bélarus, que nous appuyons pleinement les efforts que vous faites pour susciter l'adoption par la Conférence du désarmement d'un programme de travail.

(*M. Maimeskul poursuit en anglais.*)

Monsieur le Président, nous apprécions au plus haut point les efforts que vous avez faits pour parvenir à des résultats positifs et nous permettre d'engager un travail de fond dans les meilleurs délais. Dans ce contexte, je me félicite du document CD/WP.559 dont vous nous avez saisis, et qui renferme un programme de travail pour 2010.

Nous partons de la nécessité d'adopter la décision pertinente. Votre démarche, qui repose sur le programme de travail adopté par consensus l'année dernière – dans le document CD/1864, document de base –, nous permet d'indiquer que la délégation ukrainienne n'éprouve aucune difficulté avec ce document.

Dans ce contexte, je tiens à souligner que la délégation ukrainienne appuie sans réserve la déclaration faite aujourd'hui par l'Ambassadeur de la Bulgarie, M. Gancho Ganev, au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

**Le Président** (*parle en russe*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre appui en faveur du document dont la Conférence est saisie.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

**M. Lusiński** (Pologne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais me joindre à toutes les délégations qui ont salué les efforts appropriés et bienvenus que vous avez faits et qui se sont traduits par le document CD/WP.559. Ce document nous donne une

possibilité de nous mettre d'accord sur la conduite des négociations. La Pologne se réjouit de ce que cette proposition ait été présentée par le Bélarus, un pays voisin du nôtre qui se distingue par son action au service du désarmement.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration, de son appui en faveur du document et du climat de coopération que la Pologne s'emploie à faire régner à la Conférence du désarmement.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

**M. Corr** (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais m'associer au représentant de l'Espagne, qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne, et des autres orateurs qui vous ont remercié d'avoir saisi la Conférence du désarmement d'un projet de programme de travail contenu dans le document CD/WP.559. Vous l'avez dit en présentant le document, votre démarche est conforme à l'exigence du Règlement intérieur, qui fait obligation à la Conférence du désarmement d'adopter son programme de travail au début de chaque session annuelle.

Nous sommes heureux que votre projet de programme de travail soit basé sur le programme de travail adopté par consensus par la Conférence du désarmement en 2009, ainsi que sur les résolutions adoptées, également par consensus, par l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous considérons que ce projet représente un effort intéressant de votre part pour recueillir un appui aussi large que possible des 65 membres de cette instance. Ma délégation vous remercie du travail minutieux que vous avez accompli et des consultations que vous avez organisées dans ce contexte.

Bien entendu, vous l'avez rappelé vous-même, il ne s'agit que d'une proposition, et chaque État membre a le droit de proposer des modifications. Certes, ce document n'est pas tel qu'il aurait été si nous l'avions écrit dans la seule perspective de notre position nationale, mais nous sommes conscients de la difficulté que pose la prise en compte des points de vue de tous les membres. C'est pourquoi nous ne proposerons pas de modification. Nous sommes fermement convaincus que les éventuelles modifications devront être de nature à augmenter les chances de parvenir à un consensus sur ce document. Une proposition de modification qui éloignerait la perspective du consensus ne faciliterait pas le retour de la Conférence à un travail de négociation de fond qui est pourtant sa raison d'être. Ma délégation pourrait également appuyer le point de vue exprimé tout à l'heure par l'Ambassadeur du Brésil.

En conclusion, permettez-moi de vous remercier une nouvelle fois du travail que vous avez accompli à la présidence de la Conférence du désarmement, et d'assurer votre successeur de l'appui indéfectible de ma délégation.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Irlande de sa déclaration, de son appui aux travaux de la présidence et de son appui au document dont nous sommes saisis.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie.

**M. Vasiliev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Monsieur le Président, la délégation russe souscrit à la déclaration faite par le représentant de la Bulgarie au nom du Groupe des États d'Europe orientale à l'appui du document CD/WP.559 dont vous nous avez saisis et qui renferme une proposition de programme de travail pour notre instance en 2010.

Permettez-moi également de vous adresser nos sincères remerciements, ainsi qu'à vos collègues présidents de cette année, pour le travail considérable que vous avez accompli, notamment les consultations bilatérales que vous avez menées, dans le contexte de l'élaboration de la décision procédurale proposée qui vise à prendre en compte les

intérêts de tous les États membres. Nous notons que les propositions contenues dans ce document reprennent dans la mesure du possible le document CD/1864 adopté l'année dernière, ainsi que les propositions ultérieures présentées par les présidents en vue de mettre en œuvre son contenu. Le document de travail soumis par la présidence est par ailleurs entièrement basé sur les résolutions 64/29 et 64/64 adoptées par consensus par l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session.

Dans le même temps, nous comprenons que les propositions contenues dans le document ne recueillent actuellement pas de consensus, mais nous estimons que cette situation ne diminue en rien la valeur du document. En effet, comme cela a été proposé – et vous pouvez compter sur l'appui déterminé de notre délégation à cet égard – nous pouvons poursuivre les consultations élargies sur la base de ce document dans le but de tenter de trouver un compromis acceptable par tous s'agissant du programme de travail de la Conférence pour 2010.

Dans le même temps, force est de reconnaître que le processus pourrait bien demander un certain temps, l'accord des capitales étant nécessaire. C'est pourquoi la Fédération de Russie estime qu'il serait peut-être utile d'entamer des discussions thématiques sur la base de l'ordre du jour de la Conférence que nous avons adopté, tout en poursuivant les consultations sur le programme de travail. Cela permettrait de comparer nos points de vue, dans un premier temps, sur les principaux points de l'ordre du jour, et de voir à quel point les délégations sont prêtes à poursuivre le travail de fond et, dans l'idéal, bien sûr, à ouvrir des négociations.

En conclusion, Monsieur le Président, étant donné que cette séance est (si nos compétences en mathématiques ne nous ont pas trahis) la dernière que vous soyez amené à présider, nous tenons à vous remercier, vous et votre équipe, à vous saluer en tant que représentant d'un État allié de la Fédération de Russie, et à souligner la contribution que vous avez apportée aux travaux de l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration, de son appui en faveur du document et de ses propositions concernant l'avenir de nos travaux, propositions qui, j'en suis persuadé, seront prises en considération.

Je voudrais particulièrement souligner que nos pays entretiennent d'excellentes relations en tant qu'alliés, des relations que le Bélarus apprécie et dont il est fier.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Allemagne.

**M. Hoffmann** (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que je m'attendais à ce que nous nous réunissions en séance officieuse à un moment ou un autre. J'aurais préféré faire mes observations en séance officieuse, mais je me réjouis tout de même de les faire en séance officielle.

Je souscris bien entendu à la déclaration faite par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Je commencerai, si vous me le permettez, par des observations générales. Depuis des décennies, la Conférence du désarmement a un ordre du jour comportant six ou sept points fondamentaux pratiquement inchangés concernant la limitation des armements et le désarmement, sur lequel elle est supposée travailler ou négocier en sa capacité d'instance de négociation. Cependant, depuis plus de dix ans, la Conférence est incapable de commencer un travail de fond sur l'une ou l'autre de ces questions.

Cette triste réalité est, bien entendu, connue de chacun d'entre nous. Quant à savoir si le public a connaissance de cette réalité ou, a fortiori, des raisons pour lesquelles nous demeurons dans cette situation, la question est fort différente. En fait, je doute que le public

ait la moindre idée des raisons de cette situation, qui dure depuis de nombreuses années. Il est plus probable que le public considère que le simple fait que la Conférence tienne des sessions année après année suffit à indiquer que du travail sérieux se déroule ici.

Je crains que beaucoup seraient sidérés d'apprendre que depuis la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Conférence du désarmement n'a fait que débattre de ce qu'elle devait faire, et beaucoup seraient surpris de comprendre les jeux de blocage, de couplages et de conditions préalables et des postures de refus des clarifications demandées qui sont au cœur de cette situation insatisfaisante.

Et, soit dit en passant, la volonté de mieux informer le public de ce qui se passe – ou, pour être plus précis, de ce qui ne se passe pas – au sein de l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement devrait suffire à promouvoir le rôle et le statut des ONG à la Conférence.

Pour en venir à présent au sujet qui nous préoccupe, l'année dernière il semblait qu'enfin un accord avait été trouvé concernant l'objet des travaux de la Conférence du désarmement. Cet accord ne portait pas uniquement sur l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, mais je dois dire que cette perception est largement répandue, ce qui est regrettable, car à mon avis elle ne fait pas justice de tout le programme de l'année dernière. En fait, le programme de travail adopté l'année dernière comportait une approche très soignée et différenciée concernant beaucoup des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence – ce qui explique pourquoi j'en ai parlé au début de mon intervention – et, ce faisant, il rendait possibles de nombreuses options pour l'avenir. Ce n'est pas uniquement un programme de travail sur la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. C'est, je crois, précisément pour cette raison qu'en mai 2009, il a été possible de trouver un consensus sur ce programme de travail, beaucoup considérant que leurs priorités autres qu'un traité sur les matières fissiles étaient prises en compte d'une manière relativement raisonnable. L'Allemagne figure au nombre des pays qui estiment qu'il est très important que la Conférence travaille sur des questions telles que la prévention d'une course aux armements dans l'espace ou la question des garanties de sécurité négatives.

Je crois qu'il convient également de garder à l'esprit le fait que le programme de travail de 2009 a été établi sous la présidence d'un représentant d'un État membre du Groupe des 21, et je rends hommage à l'Ambassadeur Jazaïry pour cette remarquable réalisation.

Or, malheureusement, le programme de travail de l'année dernière s'est trouvé dans l'impasse lorsqu'il s'est agi de l'exécuter. Il nous a fallu plus de six mois pour déceler avec suffisamment de précision les raisons pour lesquelles toutes les délégations n'étaient plus en mesure d'appuyer l'approche qui était celle du programme de travail de mai 2009.

Je tiens à dire expressément à ce stade que nous remercions la délégation pakistanaise d'avoir exposé sa position de façon très détaillée le 18 février dernier. Il n'est nullement besoin d'insister sur le fait que nous ne partageons pas une bonne partie des arguments développés dans cette déclaration, mais je reconnais sans aucune hésitation qu'elle repose sur des qualités professionnelles hors pair.

Nous voyons donc mieux les problèmes qui se posent aujourd'hui, et c'est une bonne chose. Nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale est en droit d'être informée de la position des États membres vis-à-vis des questions inscrites à l'ordre du jour, et des raisons pour lesquelles ils souhaitent ou ne souhaitent pas ouvrir des négociations sur tout ou partie d'entre elles.

L'Allemagne n'est pas favorable aux démarches qui consistent à empêcher ne serait-ce que l'ouverture de négociations sur des questions de limitation des armements.

Nous partons du principe que si la majorité des membres estime que telle ou telle question doit être traitée dans le cadre de négociations dans le but d'adopter des règles juridiquement contraignantes, l'utilisation de la règle du consensus pour empêcher la communauté internationale de procéder ainsi pose problème. C'est pour cette raison que je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir saisi la Conférence du désarmement du document CD/WP.559, qui renferme un projet de décision portant adoption d'un programme de travail pour la session de 2010. Je comprends très bien que cette décision a pour vous été difficile à prendre, mais à en juger d'après ce que nous avons entendu au cours des dernières semaines écoulées, une large majorité des délégations ici présentes sont de l'avis que l'approche proposée dans ce document est la bonne et qu'il convient de l'adopter. Vous avez donc bien fait de nous soumettre ce document de travail.

Mais nous savons aussi que l'approche préconisée dans ce document ne recueille pas un consensus. Quoi qu'il en soit, nous devons avoir une base de travail si nous voulons parvenir à un résultat consensuel. Nous ne devons plus nous contenter de faire de grandes déclarations, mais nous devons nous concentrer sur l'élaboration de textes concrets. Le fait de disposer d'une telle base écrite est donc une bonne chose, et j'en remercie le Président.

À examiner le document de plus près, il ne consiste pas uniquement à permettre l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Comme je l'ai dit, le document couvre d'autres domaines en des termes choisis avec minutie.

Toutefois, s'il est possible d'améliorer ces termes, par exemple en précisant les perspectives d'avenir pour certaines questions autres que celle des matières fissiles, qui revêtent une importance particulière pour certaines délégations, la délégation allemande se penchera sur ces propositions dans un esprit d'ouverture. Nous ne pensons pas que la méthode du «tout ou rien» soit une bonne méthode pour traiter de questions aussi complexes, et il n'est pas dans nos intentions de laisser qui que ce soit de côté, mais il va sans dire que c'est à ceux qui ne sont pas en mesure d'accepter le projet en l'état de présenter des propositions concrètes pour modifier le texte.

L'Allemagne peut, pour sa part, accepter le document en l'état, mais elle souhaite bien entendu ne laisser personne de côté. Pour ce faire, nous devons avoir ici un débat ouvert, et ne plus accepter que les décisions sur ce qui est possible et ce qui ne l'est pas soient prises au cours de réunions d'arrière-salle entre le Président et telle ou telle délégation sans que personne, dans le reste du monde, ne soit en mesure de comprendre la véritable situation. À l'heure où beaucoup parlent d'une ère nouvelle dans la limitation des armements nucléaires, et même de la perspective d'un désarmement nucléaire mondial, les méthodes de diplomatie secrète à la façon du XIX<sup>e</sup> siècle ne doivent plus avoir cours.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Allemagne de sa déclaration, ainsi que des principes et des approches qu'il a exposés et que je partage, tant en ma qualité de Président qu'en qualité de chef de délégation.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la France.

**M<sup>me</sup> Quanquin** (France): Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention prononcée par l'Espagne au nom de l'Union européenne. Elle tient à vous remercier de nous avoir soumis le document CD/WP.559. Cette proposition répond à notre souhait constamment répété de disposer d'un projet de programme de travail sur la base duquel nous puissions discuter. Ce document reflète le consensus auquel nous étions parvenus l'an dernier. Il répond fidèlement aussi aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre dernier, que ce soit sur la Conférence du désarmement ou sur le traité relatif aux matières fissiles. Il représente donc à notre sens la meilleure formule disponible.

Il nous semble très important que ce document puisse bénéficier du soutien de l'ensemble de l'équipe des six Présidents de 2010 et qu'un consensus soit activement recherché sur la base de cette proposition pour que nous puissions adopter le plus rapidement possible un programme de travail qui nous permette d'engager le travail de fond. Vous pouvez à cet égard compter, Monsieur le Président, sur la pleine coopération de notre délégation.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie la représentante de la France de sa déclaration, de son soutien aux travaux de la présidence et au document dont nous sommes saisis, et de sa volonté de coopérer.

Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

**M. Larson** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais m'associer aux délégations qui ont, ce matin, approuvé le projet de programme de travail contenu dans le document CD/WP.559, et vous remercier pour les efforts importants que vous avez faits pour consulter les délégations au cours de votre présidence. Nous estimons que ce document reflète la position de la majorité des membres de la Conférence et qu'il traduit fidèlement le fragile équilibre des intérêts atteint après des années de débats.

Certaines délégations ont fait état de déficiences dans le texte. En effet, un des fils conducteurs de nos débats a consisté à relever que le document CD/1864, dont les éléments principaux sont repris dans le document de travail actuel, était le fruit d'un compromis largement discuté et mûrement réfléchi. Nous partageons cette évaluation.

Dans un souci de compromis et dans le but de faire avancer les choses, l'année dernière nous avons accepté un programme de travail en l'état, reconnaissant que tous les membres devaient accepter des compromis pour permettre à la Conférence d'adopter son programme de travail. Tout en reconnaissant que des modifications et actualisations mineures pourraient se justifier, nous souhaitons que les autres délégations fassent montre de la souplesse et de l'esprit de compromis nécessaires pour aller de l'avant.

Ma délégation est d'avis qu'il importe particulièrement aujourd'hui de réexaminer les avantages de ce document et de les réaffirmer et, à cet égard, nous appuyons certaines des remarques faites ce matin par l'Ambassadeur de l'Allemagne.

Loin de limiter les perspectives de progrès sur les questions centrales qui nous préoccupent tous, le document de travail dont vous nous avez saisis n'impose aucune restriction. Il ne préjuge de rien et fait expressément mention de la possibilité de futures négociations au titre de n'importe quel point de l'ordre du jour. Ce n'est pas un document restrictif, mais plutôt un document très large qui répond de façon systématique et pratique aux préoccupations de tous les membres. En bref, il nous offre à tous une perspective.

Je conclurai en faisant observer que l'appui des États-Unis en faveur du document CD/1864 s'est accompagné de l'expression de la volonté d'examiner avec cohérence, persévérance et de bonne foi toutes les questions dont la Conférence est saisie. Nous nous en tenons à cet engagement et espérons que toutes les délégations souscriront à cette obligation commune, de sorte que la Conférence du désarmement puisse enfin engager des discussions de fond sur les questions dont elle est saisie.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant des États-Unis d'Amérique de sa déclaration, de son appui au document et aux travaux de la présidence et de son point de vue concernant l'avenir des travaux de la Conférence.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, M. Duncan.

**M. Duncan** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter et de vous souhaiter le succès dans vos efforts. Le Royaume-Uni approuve pleinement la déclaration dont a donné lecture l'Ambassadeur de l'Espagne au nom de l'Union européenne, et il appuie votre dernière proposition.

La phase actuelle des efforts entrepris par la Conférence pour adopter un programme de travail est en cours depuis quatre ans. Au cours de cette période, des États issus de tous les groupes régionaux se sont unis pour exiger de l'action. Nous avons donc été conduits à espérer, comme l'a souligné fort justement mon estimé collègue mexicain, qu'il serait possible d'atteindre un consensus, voire une unanimité, reflétant la position dominante au sein de la communauté mondiale, à savoir que la Conférence du désarmement a un rôle à jouer dans le processus de dénucléarisation du monde. Ce point de vue dominant a en outre été réaffirmé devant toute la communauté internationale, notamment devant l'Assemblée générale des Nations Unies.

Personne ne peut décemment décrire l'apparition d'un consensus comme le choix du «tout ou rien». C'est dans cet esprit que les présidences successives de la Conférence se sont efforcées de capter ce consensus naissant dans une série de documents. Comme l'a expliqué l'Ambassadeur de l'Allemagne, nous avons aussi été heureux de constater que c'est l'Algérie, membre du Groupe des 21, qui présidait alors la Conférence du désarmement, qui nous a le plus rapprochés du débloccage auquel nous aspirons tous.

Par ailleurs, il n'est pas surprenant que les documents soumis par nos présidences sont remarquables de similitudes. Le Royaume-Uni est d'accord avec notre estimé collègue brésilien pour dire que nous devons continuer à examiner ces documents successifs, comme nous le faisons depuis quatre ans.

Il est particulièrement regrettable que nous n'ayons toujours pas été capables de débloquent la Conférence du désarmement comme nous le souhaitons. Comme je l'ai dit, nous estimons comme d'autres que notre tâche consiste à déterminer si des ajustements apportés à la dernière version, à savoir le document CD/WP.559, permettraient d'aller de l'avant et de nous mettre au travail, tout en évitant le piège consistant à négocier une convention dans le cadre de son mandat. Nous n'avons pas besoin d'un règlement intérieur pour nous dire que dans le cadre d'une négociation, nous sommes saisis de toutes les questions. Cette affirmation a été formulée à maintes reprises au cours de nos discussions.

Il importe par ailleurs que nous rejetions toute tentative visant à déstabiliser ce courant historique désireux d'agir à la Conférence du désarmement, alors que la communauté internationale a précisément décidé d'agir sur le front du désarmement et de la limitation des armements au niveau multilatéral.

Permettez-moi de conclure en souscrivant aux commentaires de notre collègue allemand, pour dire qu'il est important de ne pas oublier que nous sommes comptables, sinon devant notre opinion publique, du moins devant la communauté des États, qui ont clairement et à maintes reprises affirmé la nécessité de progrès.

**Le Président** (*parle en russe*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre déclaration.

Je donne la parole au représentant de la Suisse.

**M. Lauber** (Suisse) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens, comme mes collègues, à vous remercier et à vous féliciter de vos efforts, qui ont abouti à la présentation de ce projet de programme de travail, à savoir le document CD/WP.559. Comme beaucoup de délégations, il y a plusieurs semaines que nous réclamions une telle initiative. La discussion de ce matin confirme, me semble-t-il, l'intérêt de disposer d'un document concret susceptible de servir de base à une discussion ouverte et transparente à la

Conférence du désarmement. Malheureusement, la discussion de ce matin continue de se limiter aux questions de procédure, mais je garde espoir. Je me refuse à renoncer à espérer que bientôt, nous serons en mesure d'en venir aux questions de fond.

Après avoir examiné le projet de programme de travail, nous estimons comme vous que ce document, qui reprend l'excellent document adopté par consensus l'année dernière et le contenu des discussions que nous avons eues depuis, traduise, sinon un consensus, du moins le terrain d'entente le plus probablement susceptible de servir de programme de travail. Ma délégation est disposée à accepter ce document en l'état.

Ma délégation est également disposée à aller au-delà du document actuel et de débattre de la terminologie. D'autres délégations l'ont souligné, les questions dont est saisie la Conférence pourraient reposer sur une terminologie spécifique, et nous nous réjouissons d'entendre les propositions concrètes de nos collègues concernant la façon d'améliorer le document.

Je tiens toutefois, à ce stade, à rappeler les responsabilités qui incombent à chacun d'entre nous, à savoir la responsabilité d'engager un travail de fond et d'abandonner dès que possible les discussions de procédure et de programme pour en venir véritablement aux questions de fond. Permettez-moi, à cet égard, de rappeler avec insistance qu'il est non seulement de notre responsabilité, mais aussi de notre mandat, de négocier sur les questions prioritaires, notamment sur la question des matières fissiles, qui constitue toujours, selon nous, un des piliers de l'actuel cadre du désarmement nucléaire.

Je tiens par ailleurs à dire que je considère que toutes les propositions qui accompagneront le document dont nous sommes saisis devront faire bien plus qu'affirmer des positions nationales. Elles devront aussi constamment viser à nous rapprocher du consensus. Je pense également qu'il en va de notre responsabilité commune.

J'aimerais en entendre davantage de la délégation russe concernant ses propositions de travail parallèle sur les questions de fond. Cela nous intéresse. Nous pensons toutefois qu'à l'heure actuelle, l'accent doit être mis sur le programme de travail. Nous devons parvenir aussi rapidement que possible à un consensus sur le programme de travail. Je partage l'avis de l'Ambassadeur de l'Allemagne, à savoir que ces discussions doivent se poursuivre dans l'ouverture et la transparence, en séance plénière officieuse ou officielle, mais qu'il ne doit plus y avoir de consultations limitées avec les groupes. Il est beaucoup plus souhaitable que les discussions soient ouvertes.

En conclusion, permettez-moi de vous remercier une nouvelle fois de vos efforts. J'encourage les futurs présidents de la Conférence à poursuivre sur cette voie. Je tiens à souligner une nouvelle fois qu'il nous semble important que l'équipe des six Présidents travaille en étroite collaboration dans le but de nous diriger le plus rapidement possible vers une solution de consensus.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de la Suisse de sa déclaration et de son point de vue concernant nos travaux.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de la Nouvelle-Zélande.

**M<sup>me</sup> Higgie** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, du dynamisme dont vous ne cessez de faire montre dans l'élaboration d'un programme de travail pour la session de 2010 de la Conférence du désarmement. La Nouvelle-Zélande est prête à faire le maximum pour appuyer le Bélarus et vos collègues présidents.

Nous restons déterminés à travailler avec tous les membres de la Conférence pour rendre cette instance pleinement fonctionnelle et lui permettre de s'acquitter de son mandat dans un cadre de négociation. Nous sommes heureux de ce que vous avez distribué le

document CD/WP.559 au début de la semaine de façon à recentrer nos discussions sur le programme de travail.

Nous nous félicitons de votre explication, à savoir que vous avez repris le document CD/1864 pour produire le document CD/WP.559. Ce document, qui est le programme de travail le plus récent à avoir suscité un consensus, était tout désigné pour servir de base à nos discussions de cette année. Les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles restent une priorité pour la Nouvelle-Zélande.

Nous estimons qu'il est primordial d'ouvrir de telles négociations. Nous l'avons déjà dit, nous considérons qu'il nous incombe fort justement de soulever toutes les questions pertinentes dans le cadre de ces négociations. Nous ne pouvons retarder l'ouverture des négociations en tentant de préjuger de leurs résultats. Si telle devait être la norme, peu de négociations internationales s'ouvriraient, quel qu'en soit le thème, et la diplomatie multilatérale serait paralysée.

Les autres questions qui sont mentionnées dans le document CD/1864 conservent toute leur importance pour la sécurité mondiale, et elles appellent un engagement sérieux. Il nous paraît donc utile de mettre en place des groupes de travail sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous estimons que les discussions approfondies que ces groupes de travail devraient avoir ouvriraient la voie à de futures négociations en temps opportun.

Nous espérons que grâce à vos efforts et à la flexibilité de tous les membres de la Conférence, nous serons en mesure de parvenir rapidement à un accord sur un programme de travail qui nous permettra d'engager un travail de fond. La Nouvelle-Zélande appuie le document CD/WP.559, et nous espérons qu'il sera adopté sans tarder.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie la représentante de la Nouvelle-Zélande de l'appui qu'elle a apporté au document et du point de vue dont elle a fait part sur la façon dont la Conférence du désarmement doit poursuivre ses travaux.

Je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

**M. van den Ijssel** (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire que nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne. Comme d'autres délégations, nous nous félicitons du projet de programme de travail qui nous a été soumis. Nous vous en remercions chaleureusement. Je crois qu'il est important qu'après une période de vaine opposition, nous puissions enfin être saisis d'une proposition.

Vous-même et personne d'autre ici ne sera surpris d'apprendre que les Pays-Bas appuient sans réserve cette proposition. Nous pensons que son contenu reflète avec précision le point de la majorité des États représentés dans cette salle et de la communauté internationale dans son ensemble, position exprimée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 64/64, adoptée en décembre dernier.

Beaucoup de choses se sont passées ici depuis mai 2009, mais la logique qui a conduit à l'adoption par consensus du document CD/1864 n'a pas évolué, et je crois que votre projet de programme de travail respecte cette logique. Cela ne signifie pas que nous en épousons chacun des termes. Nous sommes toujours prêts à examiner les propositions de modifications, pour autant qu'elles aient une bonne chance d'aboutir à un consensus. Jusqu'à présent, nous n'avons reçu aucune proposition de ce type.

Pour conclure, sachez que nous appuyons pleinement ce projet de programme de travail. Nous espérons qu'il nous permettra de faire ce pourquoi nous sommes ici, c'est-à-dire d'engager dès que possible un travail de fond et des négociations. Dans ce contexte, nous restons convaincus que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre une

année entière uniquement en consultations sur ce qu'il convient de faire. Si – et j'espère que tel ne sera pas le cas – nous sommes incapables de commencer bientôt à travailler sur un programme de travail concerté, nous devons chercher d'autres moyens de mener ce travail de fond dans le cadre de cette instance. Nous ne devons pas nous résigner à gâcher une année de plus.

**Le Président** (*parle en russe*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, de votre appui aux travaux du Président et de l'équipe des six Présidents de cette année, de votre soutien en faveur du document et de votre accord pour travailler sur la base de ce document.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de l'Inde, M. Rao.

**M. Rao** (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de saisir cette occasion de vous féliciter chaleureusement et de vous exprimer notre profonde gratitude pour la façon dont vous dirigez les travaux de la Conférence. Nous tenons également à vous remercier d'avoir mené des consultations, notamment avec l'Inde. Nous appuyons l'initiative que vous avez prise en saisissant la Conférence du document CD/WP.559 destiné à faire avancer ses travaux.

L'Inde attache une grande importance à la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous pensons que la Conférence doit travailler conformément à son règlement intérieur, notamment à la règle du consensus, pour faire en sorte que les intérêts de sécurité de ses membres soient protégés.

Je voudrais à présent faire les observations suivantes s'agissant du point de vue de l'Inde sur le document CD/WP.559.

L'Inde souhaite que le travail de fond de la Conférence commence rapidement, sur la base d'un programme de travail consensuel prenant en compte les intérêts de sécurité de toutes les délégations.

Le Groupe des 21 a déjà indiqué qu'il était favorable à l'adoption d'un programme de travail équilibré et complet intégrant les priorités attachées au désarmement nucléaire, auxquelles l'Inde souscrit pleinement.

La Conférence du désarmement a été en mesure d'adopter par consensus le programme de travail pour 2009 contenu dans le document CD/1864, qui était le résultat d'un difficile compromis. Par la suite, dans sa résolution 64/64, intitulée «Rapport de la Conférence du désarmement», l'Assemblée générale a prié tous les États membres de la Conférence du désarmement de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs dans les efforts qu'ils font pour faciliter un prompt commencement des travaux de fond, notamment des négociations, à la session de 2010.

Il convient également de rappeler que la résolution 64/29 de l'Assemblée générale, concernant le traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, a été adoptée par consensus. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a prié la Conférence du désarmement de convenir, au début de 2010, d'un programme de travail prévoyant l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'Inde appuie la négociation, à la Conférence du désarmement, d'un traité vérifiable interdisant la production future de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'Inde ne s'opposera pas à un éventuel consensus sur l'adoption d'un programme de travail pour 2010 basé sur le document CD/WP.559, à condition qu'une telle décision facilite le prompt commencement d'un travail de fond à la Conférence. Cependant, s'il n'y

a pas consensus sur le programme de travail, il appartiendra au Président de poursuivre les consultations dans le but de bâtir le consensus nécessaire autour d'un programme de travail acceptable. Nous ne souhaitons pas la remise en question du consensus sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, consensus clairement affirmé dans le document CD/1299, qui repose lui-même sur la résolution adoptée par consensus par l'Assemblée générale en 1993.

La principale vocation de la Conférence est de négocier des traités multilatéraux d'application universelle. Les discussions qui se tiennent au sein ou en marge de la Conférence ne peuvent être considérées comme des négociations, et ne comportent aucun caractère contraignant pour les États membres.

Le document CD/WP.559 offre une base réaliste pour orienter la Conférence dans la bonne direction. Nous espérons que la Conférence commencera prochainement un travail de fond.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Inde de sa déclaration et de ses propositions, notamment à l'appui du prompt commencement d'un travail de fond à la Conférence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

**M. Hellgren** (Suède) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire que ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne, dont le texte intègre les principaux éléments de notre position nationale.

Je n'avais pas prévu de prendre la parole aujourd'hui, mais l'afflux de déclarations constructives entendues ce matin m'a incité à ajouter la voix de ma délégation dans le même sens, fût-ce avec moins d'éloquence que certains de mes collègues. Je pense plus particulièrement à l'Ambassadeur de l'Allemagne, qui a dit en grande partie ce que j'aurais moi-même voulu dire.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier des efforts que vous faites pour parvenir à un consensus sur un programme de travail. Il n'est un secret pour personne que mon pays, la Suède, est très attaché à l'ouverture et à la transparence dans tous les processus diplomatiques et, dans ce contexte, je tiens à vous remercier de nous avoir donné aujourd'hui l'occasion de nous entretenir ouvertement sur le programme de travail de 2010. Je partage aussi totalement votre analyse selon laquelle pour avoir des échanges très constructifs – et je crois que le débat d'aujourd'hui le prouve – nous devons être saisis d'une proposition concrète, base de notre effort collectif pour passer d'un quasi-consensus à une décision sur le programme de travail pour 2010.

Dans ce contexte, je voudrais simplement, s'agissant du consensus, me joindre à ceux qui ont donné de la responsabilité des membres de la Conférence une interprétation concernant l'application de la règle du consensus; nous sommes d'avis que cette interprétation est partagée par beaucoup, comme l'a très bien dit, notamment, l'Ambassadeur du Mexique. Si nous estimons que le fait d'appartenir à la Conférence du désarmement nous confère certains droits, nous pensons surtout qu'il nous impose des responsabilités pour la sécurité collective et nous oblige à travailler de façon constructive dans ce sens, et c'est ainsi que nous nous appliquons les droits découlant de l'article 18 du Règlement intérieur.

Je voudrais également, comme vous et de nombreuses autres délégations, dire que nous sommes d'avis que le document CD/WP.559 représente – et je crois que le représentant du Groupe des États d'Europe orientale l'a très bien dit – un compromis réaliste. J'ajouterai que, de notre point de vue, ce document prend en compte les préoccupations de sécurité légitimes de tous les États membres, mais qu'il est surtout ni

plus ni moins qu'un outil pratique qui permet à la Conférence du désarmement de commencer son travail de fond. Ce n'est pas une négociation sur la sécurité internationale, mais un outil pratique qui nous permet de commencer notre travail de fond. C'est un document auxiliaire. Il n'est ni exclusif ni excluant. Il ne ferme aucune porte sur d'éventuelles visées plus ambitieuses concernant les futurs travaux de la Conférence du désarmement, mais il est un outil pratique qui devrait nous permettre, à tout le moins, de commencer à travailler effectivement cette année.

Quelques voix se sont élevées pour demander des améliorations à ce document avant que nous adoptions une décision. Je pourrais aussi proposer des améliorations, mais j'ai fouillé mon âme et le fond de notre pensée collective et, pour l'heure, je n'ai rien à proposer qui soit susceptible de nous rapprocher du consensus. Toutefois, comme toutes les délégations, nous sommes disposés à écouter les propositions visant à améliorer le document CD/WP.559, pour autant qu'elles soient faites de bonne foi et qu'elles nous rapprochent du consensus.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration, de son soutien en faveur du document, et de son point de vue et de ses propositions concernant les futurs travaux de la Conférence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

**M. Manfredi** (Italie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, puisque c'est la première fois que je prends la parole, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence et de vous exprimer tout mon appui pour vos travaux.

Bien entendu, l'Italie souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Espagne au nom de l'Union européenne. Elle est reconnaissante pour les consultations prudentes que vous avez menées et qui nous ont permis d'examiner le document CD/WP.559, le projet de programme de travail dont nous sommes actuellement saisis.

L'Italie juge le document CD/WP.559 acceptable en l'état. Ce document, équilibré et complet, reflète le meilleur compromis possible à la Conférence du désarmement, un compromis déjà manifesté l'année dernière par l'adoption à l'unanimité du document CD/1864 grâce aux efforts de notre estimé collègue algérien.

Bien entendu, nous sommes prêts à poursuivre et approfondir les discussions sur le document CD/WP.559, mais nous ne voudrions pas que sa structure soit altérée. Le document CD/WP.559 prévoit la négociation sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles dans le cadre du mandat Shannon. Un tel traité est essentiel pour parvenir au désarmement nucléaire, considéré comme priorité absolue par certaines délégations. Commençons donc à négocier ce traité de bonne foi, sans préjuger de quelque aspect de la question que ce soit et sans prétendre de pouvoir déjà prévoir le résultat.

L'Italie est disposée à apporter son appui aux efforts que vous-même et les autres présidents de cette année faites pour parvenir à la prompt adoption du document CD/WP.559.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Italie de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de la République de Corée.

**M. Im Han-taek** (République de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je serai bref. Ma délégation vous remercie très sincèrement, ainsi que les autres membres de l'équipe des six Présidents, des efforts conjoints qui vous ont permis de saisir la Conférence du document CD/WP.559. Ma délégation juge ce document bien équilibré et complet et estime qu'il représente la solution la plus viable et la plus pragmatique. La République de Corée appuie par conséquent cette proposition. Nous espérons qu'elle sera au moins

acceptée comme base pour parvenir à un consensus. Nous espérons qu'il sera promptement adopté à l'issue de consultations individualisées et constructives entre les États membres.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration, de son appui aux travaux de la présidence et de son soutien en faveur du document.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie.

**M. Székely** (Hongrie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière et, si j'ai bien compris, c'est aussi la dernière fois que j'aurai l'occasion de vous féliciter de vos travaux. Je tiens également à féliciter les précédents présidents de l'équipe de cette année des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour remettre la Conférence du désarmement au travail. Je tiens à souligner que nous apprécions particulièrement le dynamisme et le pragmatisme de votre démarche, qui nous a permis d'être saisis d'un document. Je voudrais également associer ma délégation à la déclaration faite au nom de l'Union européenne par l'Ambassadeur de l'Espagne.

J'ai avec moi une déclaration plus longue avec un peu d'histoire et quelques arguments, mais ma situation a été largement facilitée par la sagacité des réflexions et des affirmations des ambassadeurs sages et expérimentés qui se sont exprimés avant moi. Tout d'abord, je voudrais souscrire aux arguments rationnels développés ici par l'Ambassadeur de l'Allemagne. Je vais donc sensiblement réduire la longueur de ma déclaration.

Tout d'abord, il est important de dire que nous ne sommes pas prêts à renoncer à l'espoir de voir la Conférence reprendre un travail de fond. C'est pourquoi nous nous félicitons sincèrement d'être saisis du projet de programme de travail contenu dans le document CD/WP.559. Ce document nous semble équilibré et complet et nous paraît être le meilleur compromis possible, à l'image de son prédécesseur, le document CD/1864, et nous pensons qu'il reflète avec précision les points de vue de la grande majorité des délégations, comme nous l'avons tous entendu dans les différentes déclarations.

Nous pensons que la Conférence vit une étape cruciale, et nous ne devons pas gâcher cette occasion de bâtir un nouveau consensus basé sur le dialogue et, surtout, sur les contributions apportées de bonne foi. Selon nous, ce projet de programme de travail est une bonne base de discussion, et nous sommes prêts à écouter tous les avis et toutes les propositions, particulièrement ceux qui sont susceptibles de nous rapprocher du consensus dont nous avons tant besoin.

Nous invitons donc toutes les délégations à faire le maximum pour parvenir à ce consensus et à faire des propositions concrètes afin de faciliter le prompt commencement de nos discussions de fond. Je souligne en particulier les paroles de l'Ambassadeur du Brésil, qui a évoqué la culture de la Conférence du désarmement. Je crois qu'il s'agit d'un élément très important, d'un atout. Nous ne devons pas le gâcher, mais au contraire agir en toute responsabilité, afin de préserver la crédibilité de cette instance.

En conclusion, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, et à assurer les futures présidences de la Conférence, que notre délégation est prête à prendre une part active à nos efforts communs.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration, des paroles aimables qu'il a adressées à l'équipe des six Présidents, de son soutien en faveur du document et de sa volonté de coopérer avec la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, M. Wang.

**M. Wang Qun** (Chine) (*parle en chinois*): Alors que vous accédez à vos fonctions, la délégation chinoise vous souhaite la bienvenue et souhaite vous faire part de son admiration pour vos efforts et vos contributions destinés à aider la Conférence du

désarmement à aller de l'avant pendant votre mandat. Nous sommes très impressionnés par la richesse de votre expérience.

Nous avons écouté avec attention votre présentation du document CD/WP.559, qui nous a été distribué le 9 mars. Nous avons également écouté attentivement les observations et les idées présentées depuis un certain temps, particulièrement aujourd'hui, par beaucoup de délégations d'États membres de la Conférence concernant ce document de travail. Notre position générale est la même que celle qui a été exprimée par beaucoup de délégations, notamment par celles de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique et de l'Allemagne, à savoir que des différences d'opinions subsistent.

L'Ambassadeur de l'Inde vient de souligner la nécessité de prendre en compte les préoccupations de tous les membres et de travailler pour parvenir à un consensus. L'Ambassadeur de la Suisse vient de souligner l'importance de consultations équitables et transparentes. La Chine appuie ces propositions qui, nous le pensons, nous aideront à rapprocher les différents points de vue. Nous espérons que les délégations concernées tiendront compte des préoccupations réciproques des autres délégations et qu'elles continueront à tout faire pour rapprocher leurs positions par des consultations larges et transparentes, sur la base de l'égalité, de façon à adopter dès que possible un programme de travail acceptable par tous et d'engager le travail de fond proposé au titre de l'ordre du jour de la Conférence. La Chine est prête à travailler avec toutes les délégations pour atteindre ces objectifs.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur Wang de sa déclaration, ainsi que de la volonté de sa délégation de poursuivre sa coopération avec les présidents dans le cadre de la Conférence, mais aussi pour sa position concernant la nécessité de poursuivre les travaux sur le document dont nous sommes saisis, position que je partage pleinement; je comprends que c'est aussi le point de vue de nombreuses délégations.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

**M. Combrink** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, depuis plus de 10 ans, la Conférence du désarmement est bloquée sur des questions de procédure, ce qui l'empêche d'exercer sa responsabilité première en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Cette situation inacceptable exige sans doute de nous de réfléchir très sérieusement sur notre conception du programme de travail. Nous notons que les propositions faites au cours des dix dernières années écoulées sont centrées sur l'élaboration d'un mandat de négociation sur une ou plusieurs des questions centrales inscrites à notre ordre du jour.

La question qui se pose est celle de savoir si une telle discussion concernant un mandat de négociation ou autre sur l'examen de telle ou telle question inscrite à notre ordre du jour est réellement nécessaire. Il est un fait que la Conférence a un mandat de négociation et que tous les points de l'ordre du jour sont susceptibles de faire l'objet de négociations, comme l'illustre également le projet de décision CD/WP.559 que vous avez distribué.

Le fait de négocier ne signifie pas nécessairement la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant. Il se peut très bien qu'une négociation aboutisse à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant, ou, au contraire, qu'un tel résultat ne soit ni possible ni réalisable, mais il est de notre devoir d'examiner toutes les possibilités par la négociation. C'est pourquoi nous partageons les points de vue qui ont été exprimés ici, notamment celui de l'Ambassadeur du Brésil, mais aussi par d'autres ambassadeurs, et nous sommes prêts à travailler avec toutes les délégations pour parvenir à une solution susceptible de nous permettre de reprendre un travail de fond.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Al-Nuqari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, vous et vos collaborateurs, des efforts considérables que vous avez faits. Nous sommes convaincus de votre détermination à faire progresser nos travaux.

Monsieur le Président, ma délégation tient à vous exhorter à poursuivre vos efforts, en coopération et en coordination avec l'équipe des six Présidents et avec les autres groupes de la Conférence, dans le but de parvenir à un programme de travail satisfaisant acceptable par tous et qui, nous en sommes d'accord, répondrait aux préoccupations et aux exigences de tous les États.

Mon pays tient également à rappeler l'importante déclaration délivrée le 2 février dernier par le Groupe des 21 et les éléments importants figurant dans cette déclaration qui, selon nous, reflète pleinement nos préoccupations. Nous vous exhortons et exhortons les futurs présidents à tenir dûment compte de la substance de cette déclaration. Ma délégation n'épargnera aucun effort pour coopérer avec vous et avec les futures présidences dans le but d'adopter un programme de travail acceptable par tous.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et de sa volonté de poursuivre le travail dans un esprit de coopération et de transparence.

Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

**M. Jauhar** (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, Sri Lanka attache une importance considérable au désarmement, notamment au désarmement nucléaire, car nous aspirons tous à un monde exempt d'armes nucléaires. La délégation sri-lankaise souhaite à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, de progresser et d'accomplir son mandat tout en prenant en considération les préoccupations de tous ses membres. Sri Lanka note que le Président de la Conférence a, en application des dispositions de l'article 29 du Règlement intérieur, élaboré un programme de travail et l'a présenté à la Conférence pour examen et adoption.

Ma délégation tient à rappeler que le Groupe des 21, qui comprend un nombre important de membres de la Conférence, a, avant que la Conférence soit saisie du projet de programme de travail, fait une déclaration dans laquelle il a fait part de sa position concernant la question du désarmement nucléaire, une position consensuelle au sein du Groupe. Sri Lanka estime que cette position doit être prise en compte et dûment reflétée dans le programme de travail.

La délégation sri-lankaise encourage la poursuite des efforts visant à parvenir à un consensus sur un programme de travail par la consultation.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa déclaration et je donne la parole au représentant de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Ri Jang Gon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de faire nos premières observations concernant le projet de programme de travail. Comme d'autres délégations, ma délégation souligne la déclaration faite le 2 février dernier au nom du Groupe des 21, pour lequel le désarmement nucléaire total demeure l'objectif et la priorité de longue haleine. Telle a toujours été la position de mon gouvernement.

Ma délégation estime que tout document de la Conférence du désarmement, qu'il soit officiel ou non, doit refléter cette position, et la sécurité supérieure de tous les États

membres doit être pleinement prise en compte, y compris dans toutes les activités de la Conférence.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de l'Égypte.

**M. Badr** (Égypte) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, l'Égypte salue tous les efforts constructifs visant à parvenir à un consensus et à commencer des négociations de fond à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale mondiale de négociation dans le domaine du désarmement, et elle a donc appuyé le document CD/1864 comme programme de travail pour la session de 2009.

L'Égypte, qui préside actuellement le Mouvement des pays non alignés, qui réunit 135 États membres et observateurs, réitère l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés au Sommet de Sharm El Sheikh, appel repris dans la position commune exprimée dans la déclaration liminaire livrée par le Groupe des 21, le plus important des groupes de la Conférence, lors de la session de 2010 de la Conférence du désarmement, qui a, en substance, réaffirmé l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement et une nouvelle fois appelé cette instance à convenir d'un programme de travail équilibré et complet, notamment en créant un comité spécial sur le désarmement nucléaire dès que possible et en priorité. Ces États ont en outre souligné la nécessité d'ouvrir des négociations sur un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires, suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires. Ils ont rappelé l'importance de la conclusion rendue à l'unanimité par la Cour internationale de Justice, selon laquelle «il existe une obligation de mener de bonne foi et de conclure des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace».

Dans ce contexte, il est important de noter que, pour l'Égypte, les négociations d'un traité réaliste et viable sur les matières fissiles devront porter sur les stocks existants. Tous les efforts qui auraient pour but de contrecarrer une telle démarche pourraient, en fait, être interprétés comme étant contraires aux objectifs concertés du désarmement nucléaire. Pour être équilibré et non discriminatoire, un traité sur les matières fissiles devra promouvoir aussi bien les objectifs de non-prolifération que les objectifs de désarmement, ce qui ne sera possible que si le traité porte aussi sur les stocks.

À cette fin, l'Égypte souhaite que le document qui a été distribué reflète cette position dans sa formulation.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de l'Égypte de sa déclaration, et je donne la parole au représentant de l'Indonésie.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence compétente et éclairée, permettez-moi aussi de vous remercier des efforts que vous et les autres présidents de cette année déployez pour parvenir à un consensus et trouver une solution.

Nous tenons à vous remercier de votre proposition contenue dans le document CD/WP.559, que nous considérons comme une bonne base pour poursuivre les consultations en vue d'adopter un programme de travail. Comme nous le comprenons et l'espérons, il faudra assurer un équilibre dans l'examen des quatre questions centrales, afin de réaliser notre aspiration à un monde exempt d'armes nucléaires.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 21, l'Indonésie a toujours considéré le désarmement nucléaire comme sa priorité essentielle, et elle souhaite que des efforts soient faits dans ce domaine. De plus, nous attachons une

grande importance à la question des garanties de sécurité négative, et nous souhaiterions également qu'un travail de fond s'engage sur ce point. Nous sommes également conscients de la nécessité de faire en sorte qu'un travail soit entrepris sur un traité sur les matières fissiles comportant un programme de vérification et englobant la question des stocks, de sorte que nous prenions en compte à la fois le problème de la prolifération et celui du désarmement.

À l'image d'autres délégations, je me félicite des déclarations faites par les nombreux orateurs, y compris l'Ambassadeur de l'Allemagne, qui a affirmé que ce que nous faisons ici est parfois opaque aux yeux du public, et ma délégation estime qu'il y a lieu d'ouvrir davantage la Conférence du désarmement à la participation et au contrôle du public. Nous nous félicitons de la décision de la Conférence, la semaine dernière, d'écouter la représentante de la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, une décision qui constitue une première étape. Nous estimons qu'il y a lieu de poursuivre cette pratique excellente consistant à inviter la société civile à s'engager davantage. La transparence doit être la norme, et non l'exception.

Enfin, je voudrais une nouvelle fois réaffirmer que ma délégation vous apporte son appui, Monsieur le Président, et qu'elle est disposée à poursuivre les consultations sur le document dont vous nous avez saisis, et j'appelle chacun ici à faire preuve de davantage de souplesse et de bonne foi pour nous permettre d'avancer. Je rappelle en outre que nous sommes tous ici scrutés sous le microscope de la communauté internationale.

Il est regrettable et, pour tout dire, honteux, que trois mois après le début de l'année, nous ne soyons toujours pas capables de convenir d'un programme de travail acceptable par tous les membres.

Même si nous représentons les gouvernements, j'aimerais également souligner et rappeler que nous, membres de la Conférence du désarmement, représentons aussi la communauté internationale et, plus généralement, l'humanité, qui s'inquiète de la menace nucléaire.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de l'Indonésie de sa déclaration et de son soutien au document CD/WP.559 comme base pour de futures discussions.

Je donne la parole au représentant de la Colombie.

**M. Ávila Camacho** (Colombie) (*parle en anglais*): Merci beaucoup, Monsieur le Président. La Colombie se félicite du document CD/WP.559 comme projet de programme de travail que nous pourrions adopter pour la session de 2010. La Colombie pense que votre proposition réunit les principaux éléments et offre une base solide pour commencer notre travail de fond dès que possible et nous éviter de retomber dans un cycle de stagnation de plusieurs années, comme ce fut le cas dans le passé. Nous l'avons dit ici, que ce soit en séance officielle ou en séance officieuse, ce document est loin d'être parfait. Nous avons dit aussi que nous souhaitons qu'il porte sur des thèmes tels que les garanties négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et le désarmement nucléaire. D'un autre côté, il reflète bien un thème auquel la Colombie est attachée, à savoir l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles qui, bien entendu, pourrait couvrir les principes de désarmement et de non-prolifération.

Monsieur le Président, la Colombie prend acte et se félicite de toutes les consultations que vous-même, le représentant du Bangladesh et les autres présidents ont conduites et qui ont démontré la cohérence et la continuité attendues du système des six Présidents.

Monsieur le Président, nous savons que le document dont nous sommes saisis n'a pas encore recueilli de consensus; néanmoins, vous-même et les futurs présidents pouvez

compter sur notre appui et notre soutien indéfectibles dans les efforts que vous faites pour adopter rapidement un programme de travail.

Enfin, nous sommes heureux que, comme d'autres délégations l'ont dit avant nous, les principes de transparence, d'inclusion et de participation élargie continuent d'être appliqués dans le cadre de cet important processus.

Nous devons, certes, centrer nos efforts sur l'importante tâche consistant à adopter le programme de travail pour 2010, mais il importe également, Monsieur le Président, de rappeler que d'autres questions importantes sont inscrites à l'ordre du jour de cette année, telles que la participation de la société civile – un thème sur lequel nous avons entendu les propositions de certains ambassadeurs et de certaines délégations – et la composition de la Conférence du désarmement.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la Colombie de sa déclaration, et je donne la parole à l'Ambassadeur du Pakistan, M. Akram.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, au cours de notre précédente séance plénière, ma délégation a fait part de sa position s'agissant du document de travail que vous nous avez remis, et dans notre déclaration, nous avons fait part des motifs et des domaines pour lesquels nous avons des réserves à ce sujet. En dépit de cette position, je voudrais saisir cette occasion de vous remercier très sincèrement, ainsi que vos collègues, pour votre travail acharné et pour le dévouement dont vous avez fait montre lors des consultations que vous avez eues avec nous et avec les autres délégations, et pour les efforts inlassables qui vous ont permis de nous saisir de ce document de travail. Je saisis également cette occasion de remercier l'Ambassadeur de l'Allemagne pour ses aimables remarques. Je le remercie d'avoir apprécié, sinon les conclusions, du moins le professionnalisme de ma déclaration du 18 février dernier. J'aimerais faire quelques remarques concernant certains des points qui ont été abordés aujourd'hui.

Tout d'abord, je voudrais réagir aux arguments avancés par certaines délégations, selon lesquelles la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est «arrivée à maturité». Je n'ai entendu aucune raison qui pourrait justifier de cet état de maturité, et je suis donc amené à tirer mes propres conclusions sur les raisons pour lesquelles certaines délégations ont le sentiment que ces négociations sont arrivées à maturité. Ma conclusion est qu'un tel traité, qui ne vise qu'à interdire la production future de matières fissiles, est ou sera gratuit pour les États dotés d'armes nucléaires qui ont constitué un vaste arsenal de ces armes et qui n'ont nul besoin d'y ajouter quoi que ce soit. Disposant déjà, à eux tous, de milliers d'armes, ils n'ont plus besoin de matières fissiles, et un tel traité est donc mûr pour eux.

Cette situation est, d'une certaine façon, la même que celle qui s'est produite dans le cas du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires: ayant réalisé des centaines, voire des milliers d'essais nucléaires, ces États n'avaient plus besoin d'expérimenter quoi que ce soit, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires était donc mûr et a été conclu.

Cela revient à faire d'un mal un bien, et c'est pourquoi, selon nous, un traité sur les matières fissiles est mûr pour la négociation.

J'aimerais également évoquer le nombre d'observations qui ont été faites par mes collègues en ce qui concerne la question des stocks de matières fissiles. Je me range bien volontiers aux côtés des délégations qui ont appelé à la réduction des stocks dans le but de faire du traité sur les matières fissiles un traité de désarmement.

Le problème pour nous est précisément celui des stocks, et lorsqu'on nous dit que la question des stocks sera prise en compte, qu'elle sera réglée, au cours de la négociation, pourquoi ne pas l'accepter en disant: «Oui, nous sommes prêts à négocier un traité qui

réduira les stocks de matières fissiles»? Si nous sommes prêts à cela, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas dire directement que nous pouvons engager ce processus.

Un certain nombre de délégations ont également insisté sur des négociations sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négative et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ces questions sont étroitement liées aux intérêts du Groupe des 21, qui se trouve être le groupe le plus important de pays à la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, le Coordonnateur du Groupe des 21 de l'époque a donné lecture d'une déclaration à la Conférence du désarmement, dans laquelle il a indiqué que le Groupe privilégiait l'ouverture de négociations sur un désarmement nucléaire. Je regrette que ce point de vue ou cette position du Groupe des 21 ne soit pas reflété dans votre document de travail, et je dois dire aussi que je regrette que cette question ne fasse pas l'objet d'un consensus dans cette salle.

Nous sommes surpris, car les puissants de ce monde sont eux-mêmes convenus d'un programme de désarmement nucléaire. Cependant, ils ont du mal à accepter d'ouvrir ces négociations à la Conférence du désarmement, dont la raison d'être est pourtant précisément le désarmement nucléaire. Vous pardonnerez le cynisme dont je fais preuve en acceptant le type d'arguments formulés en faveur du désarmement nucléaire. Si ces engagements sont sincères, nous devons sans hésiter ouvrir des négociations sur un désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement.

Je voudrais également évoquer ce qu'on a appelé la responsabilité de respecter l'opinion internationale ou le point de vue de la communauté internationale. Nous y sommes favorables, mais pour autant que je sache, la communauté internationale est – pratiquement à l'unanimité, en fait – favorable au désarmement nucléaire. Si on faisait une enquête à l'extérieur de cette salle, on constaterait que la majorité des habitants du monde souhaite que la Conférence du désarmement ouvre des négociations sur un désarmement nucléaire, et non sur l'arrêt de la production de matières fissiles, une question qui reste bien ésotérique, voire incompréhensible, pour de nombreuses personnes.

C'est pourquoi, si nous voulons véritablement prendre en compte l'avis de la communauté internationale, poursuivons directement l'objectif qui figure en tête de ses priorités, c'est-à-dire le désarmement nucléaire.

On a beaucoup parlé de l'article 27 du Règlement intérieur, conformément auquel, a-t-on dit à maintes reprises, nous devons prendre en compte les recommandations de l'Assemblée générale. Certes, nous le devons, mais nous ne devons pas le faire de façon sélective. L'Assemblée générale a recommandé à la Conférence du désarmement non seulement de négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, mais aussi un traité sur le désarmement nucléaire, un traité sur des garanties de sécurité négatives et un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Pourquoi devrions-nous ignorer ces recommandations ou ces résolutions de l'Assemblée générale et ne donner suite qu'à la recommandation que seules certaines délégations sont prêtes à adopter?

Enfin, je voudrais dire un mot à propos de la question du consensus. En son article 18, le Règlement intérieur dispose que la Conférence conduit ses travaux et adopte ses décisions par consensus, de sorte que nous sommes tenus de conduire nos travaux et de prendre nos décisions sur la base du consensus. Je sais que l'anglais n'est pas ma langue maternelle, mais je le maîtrise suffisamment pour comprendre la différence entre consensus et unanimité. Je connais également suffisamment l'histoire de cette instance pour savoir que le consensus est un élément essentiel de nos travaux, et je rappellerai à ceux qui n'étaient pas là à l'époque de la rédaction du Règlement intérieur que ce sont les grandes puissances qui ont insisté pour que la règle du consensus – l'exigence du consensus – s'applique aussi bien à la procédure qu'au travail de fond. Cela reste vrai aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas prendre trop de libertés avec l'idée de consensus. Le consensus est un droit de chaque délégation à la Conférence du désarmement, et nous entendons bien faire usage de ce droit pour défendre les intérêts du Pakistan.

Enfin, je tiens à vous assurer, ainsi qu'à vos successeurs, qu'en dépit de nos difficultés avec ce document, nous restons disposés à travailler avec vous pour élaborer un programme de travail sur la base du consensus.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie M. Akram, Ambassadeur du Pakistan, de sa déclaration importante, qui est aussi claire, ouverte et transparente qu'à l'habitude.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

**M. Öskiper** (Turquie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier des efforts que vous-même et votre prédécesseur à la présidence avez déployés. Ma délégation souhaite que la Conférence du désarmement progresse aussi vite que possible, et c'est pourquoi nous pensons que le projet de programme de travail dont vous nous avez saisi le 9 mars offre une base pour de futures discussions. Même si elle n'est pas mentionnée de façon explicite, nous considérons que la question des stocks sera prise en compte comme il se doit, sur la base du mandat Shannon.

Je souhaite réaffirmer que la Turquie espère voir les choses avancer. Vous pouvez, à cette fin, compter sur l'appui de la délégation turque dans vos efforts.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la Turquie de son appui et de sa volonté de poursuivre les travaux et la coopération, et je donne la parole au représentant de l'Australie.

**M. Kimpton** (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme les autres délégations, la délégation australienne apprécie les efforts que vous faites pour consulter largement et votre initiative d'établir et soumettre le document CD/WP.559.

Nous prenons acte de vos observations, à savoir que le document de travail reflète l'appui le plus indéfectible des membres de la Conférence du désarmement et représente la meilleure des solutions pour aller de l'avant. Il nous semble que ses forces résident dans sa flexibilité. Il autorise des discussions élargies dans le cadre de négociations sur les points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Il ne précise en aucun cas s'il préjuge ou non de positions, propositions ou priorités passées, présentes ou futures de quelque délégation que ce soit, et ne présuppose aucun résultat défini. Il est également très équilibré et complet. Il est évident que le programme de travail ne reflètera jamais complètement tous nos intérêts ni toutes nos priorités. Il est, par nécessité, un compromis complexe et évolutif qui reflète un large éventail de positions.

La délégation australienne n'a cessé et continuera d'écouter avec attention les points de vue de toutes les délégations concernant la meilleure façon de faire progresser la Conférence. Nous approuvons le document dont vous nous avez saisi, mais nous sommes bien entendu disposés à examiner d'éventuelles modifications et propositions susceptibles de nous rapprocher d'un consensus autour de ce document. Comme d'autres délégations, nous approuvons le fait que le document renferme à la fois les éléments du programme de travail et les éléments de son exécution, une initiative qui, selon nous, a le mérite de clarifier notre futur programme.

Nous nous réjouissons de travailler avec vous et avec l'équipe des six Présidents dans le but de parvenir à une décision satisfaisante concernant notre programme de travail.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et de l'appui qu'il a accordé à la présidence, ainsi que de sa volonté de poursuivre les travaux concernant le document soumis par le Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Azril** (Malaisie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation s'exprime depuis le début de la présente session, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous tenons, par votre intermédiaire, à saluer les travaux accomplis par votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Bangladesh.

La position de la Malaisie concernant la Conférence du désarmement est bien connue, mais pour ceux qui ne la connaissent pas, il suffit de redire que le désarmement nucléaire demeure notre priorité absolue. Nous saluons le projet de décision dont nous sommes saisis. Nous pensons qu'il est le résultat de consultations longues, transparentes et ouvertes, dont nous nous félicitons tout particulièrement. La Malaisie appuie le projet de décision dont vous nous avez saisis, car elle renferme les éléments du programme de l'année dernière, que nous avons appuyé. Selon nous, le document CD/WP.559 offre une bonne base pour poursuivre nos consultations. Nous restons déterminés à travailler avec vous, avec vos collègues de l'équipe des six Présidents et avec les autres délégations dans la quête du consensus si difficile à atteindre. Nous reconnaissons bien volontiers que ce document n'est sans doute pas parfait, mais après une décennie de blocage, nous ne recherchons pas la perfection.

En ce qui concerne la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous sommes en mesure d'affirmer que la prise en compte des stocks va dans le sens de nos intérêts.

Nous comprenons que ce document ne fait pas encore consensus. Nous espérons que les délégations intéressées répondront à vos appels et soumettront des propositions de modifications susceptibles d'améliorer le document et de nous aider à progresser. En effet, notre intérêt est de rechercher des solutions pour permettre à la Conférence du désarmement de jouer à nouveau son rôle et de ne plus rester bloquée.

Je saisis également cette occasion de me faire l'écho des appels lancés à la Conférence du désarmement au cours de précédente séance plénière pour qu'elle élargisse ses contacts avec la société civile. La Malaisie a toujours appuyé ces efforts, car nous considérons que le travail réalisé par la société civile, tant à l'extérieur de la Conférence que depuis cette galerie, joue un rôle positif et constructif dans nos travaux et, plus généralement, dans l'action mondiale en faveur du désarmement.

Enfin, je tiens à vous assurer une nouvelle fois que ma délégation vous apporte un appui indéfectible, ainsi qu'à vos collègues présidents de la session de 2010 dans les tâches à venir.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration et de l'appui qu'il a apporté aux travaux de la présidence, ainsi que de sa volonté de continuer à travailler sur le document.

Je donne maintenant la parole, selon la demande qui m'est faite, au représentant du Viet Nam.

**M. Tran Chi Thanh** (Viet Nam): Monsieur le Président, c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence. Je tiens à cette occasion à vous remercier et à vous féliciter pour la manière dont vous avez guidé la Conférence du désarmement ainsi que pour les efforts que vous avez faits afin d'élaborer le document de travail CD/WP.559, qui nous donne une base utile pour débattre concrètement du travail de la Conférence. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération constructive de notre délégation.

Nous avons entendu aujourd'hui dans cette salle des expressions de soutien mais aussi de préoccupation, voire même d'inquiétude à propos du document CD/WP.559.

Il est clair que le document CD/WP.559 a été soigneusement élaboré sur la base du document CD/1864 que nous avons adopté par consensus l'année dernière.

D'où une question importante: qu'est-ce qui a changé depuis le 29 mai 2009? Il nous faut le déterminer pour encourager, si possible, un consensus au sein de la Conférence du désarmement. De plus, nous avons entendu les points de vue de nombreux pays membres sur ce qui constitue les priorités de la Conférence: le traité d'interdiction de la production de matières fissiles, les garanties à donner aux pays qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires et la prévention d'une course aux armements nucléaires dans l'espace.

Chacun a ses propres raisons et, selon moi, cette instance multilatérale unique de négociation sur la question du désarmement nucléaire doit tenir compte de toutes ces propositions en rapprochant les positions le plus possible pour que nous puissions commencer notre travail de fond.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie le représentant du Viet Nam de sa déclaration et de sa volonté de continuer à travailler sur le document CD/WP.559.

Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

**M. Suda** (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier sincèrement d'avoir officiellement saisi la Conférence du désarmement du très important document de travail CD/WP.559.

Ce document de travail reprend le concept de base du document CD/1864, adopté par consensus l'année dernière, dans lequel avaient été définies quatre questions centrales et trois autres questions, ainsi que les mandats appropriés.

Les États membres de la Conférence du désarmement sont parvenus à cette formule de base après des années de discussions. C'est pourquoi le Japon s'associe à la plupart des autres délégations pour appuyer la démarche du Président, qui reprend et étoffe ce qui a été fait ici l'année dernière. Ma délégation pense que ce document de travail est une proposition complète et équilibrée. En tant que telle, elle doit servir de base effective à nos futures discussions concernant le programme de travail de la session de 2010 de la Conférence du désarmement.

Depuis des années, le Japon prône résolument l'élimination totale des armes nucléaires qui, je le crois, représente l'objectif de toutes les délégations ici présentes. D'autre part, de l'avis général, l'élimination totale des armes nucléaires ne se fera pas en un jour par un seul document ou une seule déclaration. Cet objectif requiert un long processus fait d'étapes concrètes et de mesures de désarmement effectives. Dans ce contexte, il est évident, comme l'indique le préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que la première étape que nous avons à franchir est de mettre un terme à la fabrication d'armes nucléaires. Pour y parvenir, il est indispensable d'instaurer un plafonnement qualitatif (avec le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) et quantitatif (avec le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles). Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est donc, par sa nature même, la prochaine étape logique et pratique sur la voie d'un désarmement nucléaire. Il représente la prochaine étape indispensable concrète que nous avons à franchir vers le désarmement nucléaire.

Aucun État – notamment les États membres responsables de la Conférence du désarmement et les États possesseurs d'armes nucléaires – favorable au désarmement nucléaire et associé à l'effort mondial visant à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires ne peut nier la nécessité d'ouvrir promptement les négociations sur un traité aussi important que le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, sans préjuger de la position de n'importe lequel des États négociateurs.

S'agissant du contexte des négociations, ma délégation estime que nous devons faire le maximum pour promouvoir l'aspect désarmement d'un tel traité en discutant sérieusement de la question des stocks, comme il ressort très clairement du rapport Shannon (CD/1299). Cependant, je m'empresse d'ajouter que cela n'autorise en aucun cas les arguments visant à exiger telle ou telle garantie quant aux résultats des négociations à venir en préalable à l'ouverture des négociations.

De plus, la question d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est arrivée à un niveau de maturité suffisant pour nous permettre d'ouvrir officiellement les négociations. En fait, tous les États membres de la Conférence du désarmement sont parvenus à cette conclusion à l'issue des débats thématiques ciblés qui ont été consacrés à tous les points de l'ordre du jour entre 2006 et 2009. Au cours de ces années, beaucoup de délégations ont exposé leurs positions dans toute la mesure du possible, et nous en sommes arrivés au point où les délégations avaient du mal à dire quoi que ce soit de plus précis ou de différent sans entrer effectivement en négociation. Cette situation, associée au regain d'attentes suscité au niveau mondial s'agissant du désarmement nucléaire, a donné lieu, l'année dernière, au consensus historique sur le document CD/1864, qui prévoyait l'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Dans le même temps, les États membres ont reconnu l'importance des autres questions centrales, à savoir le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Tous ces sujets sont très importants et, pour des raisons pratiques, nous sommes d'accord d'en discuter et d'étudier la possibilité de futures négociations. Nous avons également reconnu qu'il était nécessaire de conserver les trois autres questions pour permettre aux délégations de soulever toute question en lien avec les travaux de la Conférence du désarmement.

Tout cela montre clairement que l'actuel document de travail est une proposition équilibrée et constructive qui prend en compte les réalisations des États membres de la Conférence du désarmement depuis des années. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'anéantir nos propres réalisations; nous devons nous en servir. C'est pourquoi ma délégation est d'avis que le document de travail soumis par le Président est une bonne base pour l'examen de notre programme de travail pour 2010, et le Japon apporte son appui à ce document.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur du Japon de sa déclaration, de l'appui qu'il a apporté au document et de sa volonté de coopérer avec l'équipe des six Présidents.

Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Autriche.

**M<sup>me</sup> Karner** (Autriche) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme les autres délégations, l'Autriche pense que le document de travail dont vous nous avez saisis représente un compromis minutieusement élaboré et une bonne base de travail pour l'avenir. Nous l'appuyons et sommes prêts à engager avec nos partenaires des discussions sur un programme de travail, dans le but de reprendre promptement un travail de fond.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, des efforts que vous faites, et à vous assurer, ainsi que vos collègues présidents de 2010, de l'appui indéfectible de l'Autriche.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie la représentante de l'Autriche de sa déclaration et de l'appui qu'elle a apporté aux travaux de l'équipe des présidents et au document.

Nous sommes arrivés à la fin de la liste des orateurs, et je vois que personne d'autre ne demande à prendre la parole. J'aimerais donc faire quelques commentaires, qui se

résumé à ce qui suit et qui sont en fait plutôt des remarques que de véritables commentaires.

En tant que Président, je suis, bien entendu, heureux de la discussion que nous venons d'avoir, et je crois qu'elle a été particulièrement importante. Il est important que notre débat d'aujourd'hui se soit déroulé dans un esprit d'ouverture et sans confrontation; c'est un débat global qui nous permettra – et je parle en premier lieu des six présidents – d'utiliser ce qui a été dit dans nos futurs travaux sur le document CD/WP.559.

Je suis également arrivé à la conclusion que la Conférence est prête à se pencher sur le document CD/WP.559 pour ses futurs travaux. Bien entendu, nous ne pourrions atteindre les résultats attendus et aider la Conférence du désarmement à progresser dans les tâches qui lui incombent que si nous sommes animés de la volonté politique suffisante. Toutefois, quelles que soient les compétences de nos présidents, quelles que soient les tentatives des coordonnateurs de groupes, quels que soient les mérites de nos déclarations devant la Conférence, nous n'avancerons pas si nous n'affichons pas la volonté politique et l'esprit de compromis nécessaires. Les questions dont nous parlons ne sont pas uniquement des sujets de discussion pour la Conférence; nous parlons de questions qui concernent la survie même de l'humanité, et qui sont trop graves pour nous autoriser à perdre quatorze ans en discussions sur l'ordre du jour et le programme de travail.

Je suis toujours heureux d'écouter les contributions de l'Ambassadeur de l'Allemagne, et je suis d'accord avec lui pour dire que nous commençons à nous pencher plus fréquemment sur l'histoire, et sur la période au cours de laquelle la Conférence examinait des questions, alors que chacun comprenait que la paix et la sécurité de l'humanité dépendaient réellement de ses travaux. Malheureusement, il arrive qu'il n'y ait rien à dire au monde, rien à propos des travaux de la Conférence du désarmement. Néanmoins, que ce soit en tant que Président ou en tant que représentant de mon pays, je suis de nature optimiste et je pense que nous serons en mesure de mettre à profit les conditions qui commencent à apparaître pour trouver une solution aux grandes questions dont la Conférence est saisie.

Je voudrais maintenant en venir à ce qui est probablement l'aspect le plus important de ma présidence d'aujourd'hui. Je crois que l'Ambassadeur de la Belgique souhaite prendre la parole?

Après cela, je remercierai la Conférence et conclurai nos travaux. Si l'Ambassadeur est prêt, nous pourrions peut-être l'écouter; c'est donc avec plaisir que je donne la parole à l'Ambassadeur de la Belgique.

**M. Van Meeuwen** (Belgique): Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement ceux qui m'ont précédé cette année à la présidence de cette assemblée, d'abord vous-mêmes, chers collègues, mais aussi l'Ambassadeur Hannan et vos équipes qui ont tous œuvré aux mêmes objectifs, définir un programme de travail susceptible de remettre la Conférence à l'œuvre.

Dès la semaine prochaine il nous appartiendra de reprendre le flambeau et de mener à bien cette tâche tenant compte de vos interventions ainsi que du résultat des efforts réitérés de nos prédécesseurs. Je voudrais simplement vous assurer que la Belgique ne ménagera aucun effort pour y parvenir et je tiens à remercier d'ores et déjà les très nombreuses délégations qui nous ont assurés de leur soutien.

**Le Président** (*parle en russe*): Je remercie l'Ambassadeur de la Belgique de sa déclaration et, avant de lui souhaiter le plein succès au cours de sa présidence, je voudrais vous remercier tous de votre coopération constructive au cours de ma présidence. Je remercie les autres présidents de cette année de l'appui inestimable qu'ils m'ont apporté au

cours de cette période difficile et de leur collaboration efficace au sein de l'équipe des six Présidents, collaboration qui a été très importante pour nos travaux.

Je remercie également M. Sergei Ordzhonikidze, notre Directeur général, de son professionnalisme, ainsi que ses collaborateurs, pour leur attitude très professionnelle. Les compétences du personnel du secrétariat et leur concours pour résoudre tous les problèmes qui se sont posés ont été des plus précieux pour exercer correctement mes fonctions.

Bien entendu, je remercie le service des conférences du zèle dont il a fait preuve dans l'exercice de ses attributions, et je remercie sincèrement les interprètes de leur professionnalisme, grâce auquel nous sommes en mesure de nous comprendre.

En tant que Président et en tant que représentant de mon pays, je remercie sincèrement l'Ambassadeur du Pakistan, M. Zamir Akram, de son ouverture d'esprit et de son grand professionnalisme, ainsi que de sa volonté de présenter en détail sa position. Je crois qu'une telle approche est très importante pour la Conférence, car, en ne dissimulant rien d'autre que nos secrets les plus inavouables, nous pourrions continuer à travailler et à prendre des décisions sur les questions dont la Conférence est saisie.

La prochaine séance plénière officielle de la Conférence du désarmement aura lieu dans cette salle, sous la présidence belge, à une date qui sera communiquée par le secrétariat. Je souhaite sincèrement à la Belgique et à son Ambassadeur le plein succès dans la recherche de solutions aux problèmes dont nous avons débattu aujourd'hui, notamment s'agissant de nos travaux sur le document CD/WP.559. Merci à tous, une nouvelle fois, de votre coopération et de votre souci de compromis.

*La séance est levée à 12 h 40.*